PROCES-VERBAL
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BARZUN
Du 11 Juin 2025

Le 11 Juin 2025 à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Barzun s'est réuni en mairie sur la convocation de Monsieur le Maire, affichée et transmise par voie électronique le 5 juin 2025 et sous la présidence de ce dernier.

PRESENTS : MILLET René, CABRESIN Vanessa, CAZABAN-CARRAZE Bernard, GARCES Alain, GOUA DE BAIX Véronique, POUBLAN Pierre, PUJO Delphine, SENS Michel, TORRUELLA Alix
EXCUSES : BENAZETH Chantal, CACHIN Yves, LACOSTE Danielle,
ABSENTS : BELINGUIER Didier ; ROCHE Emmanuel,
SECRETAIRE DE SEANCE : SENS Michel

Après avoir accueilli les participants et constaté que le quorum était atteint, le Président de séance propose de procéder à l'examen de l'ordre du jour suivant :

- Décision Modificative Budget
- Subvention Amendes de Police
- Questions diverses

ADDITIF A L'ORDRE DU JOUR :

0) Approbation compte-rendu du 9 Avril 2025 – A l'unanimité

1) **Compte-rendu des décisions prises par le Maire**
Virement de crédit pour intérêts emprunts TE64 : Un des emprunts du TE64 est indexé sur un taux EURIBOR. Le montant des intérêts est donc supérieur à la prévision budgétaire (+ 214 €). La somme est prise sur l'article 6041 pour l'affecter à l'article 6618.

2) ***Délibération n° 13-20250611-01 : Décision Modificative***
Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'afin de régulariser une écriture de provision, passée au chapitre 042 et non en réel il convient de modifier le budget

Le Conseil Municipal à l'unanimité
MODIFIE comme suit le Budget 2025

INVESTISSEMENT			
Dépenses		**Recettes**	
Article (Chap.) – Opération	Montant	Article (Chap.) – Opération	Montant
		021 : Virement de la section de fonctionnement	+ 328.00
		4912 (040) Dépréciation des comptes	- 328.00
Total			**0.00**

FONCTIONNEMENT			
Dépenses		**Recettes**	
Article (Chap.) – Opération	Montant	Article (Chap.) – Opération	Montant
6817(042) : Dotations prov pour dépréciation actif circulant	- 328.00		
023 : Virement à la section d'investissement	+ 328.00		-
6817 (68) : Dotations prov pour dépréciation actif circulant	+ 328.00		
6041 (60) - Achat d'études	- 328.00		
Total	**0.00**		

3) *Délibération n° 14-20250611-02 : Aménagement de sécurité - Subvention Amendes de Police*

Monsieur informe le Conseil que l'État affecte chaque année une dotation pour des aménagements de sécurité aux communes de moins 10.000 habitants, sur le produit des amendes de police, répartie par le Conseil Départemental.

Dans le cadre des travaux d'aménagement de sécurité aux abords de l'école et des bâtiments publics, le maire souhaite engager des travaux afin que les usagers puissent cheminer en toute sécurité par la création d'une bande de rive, d'un passage piéton, de l'installation d'un STOP.

La subvention pourrait être de 80% d'un montant plafonné à 12.000 €.

Un devis de 3 586.27 € HT a été reçu de la Société BG Signalisation

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité
ACCEPTE d'effectuer les travaux d'aménagement de l'aire de stationnement
APPROUVE le devis de la Société BG Signalisation
CHARGE le Maire d'effectuer une demande de subvention au Conseil Départemental dans le cadre des amendes de police afin de financer l'aménagement de l'aire de stationnement aux abords de l'école et des bâtiments publics.

4) Questions diverses / informations

a) La société Eco-Cal est venu pour faire un devis pour mettre en place des destractificateurs d'air à la salle polyvalente. Ce dispositif entre dans la prime des CEE. Le devis est donc à 1 €. Or après contact avec le TE64, ces appareils ne sont pas compatibles avec le chauffage de la salle. – Un refus sera donc envoyé à l'entreprise

b) Afin de compléter les aménagements sportifs à l'école, des bandes thermocollantes vont être achetées afin de matérialiser le terrain de foot.

c) La date du repas des Ainés est arrêtée au dimanche 12 octobre.

d) L'Association « La Bulle » ouvre ses portes le vendredi 13 juin.

Les délibérations sont numérotées de 13 à 14

Le Maire
René MILLET

MAIRIE de BARINQUE - 64 - Pyrénées-Atlantiques

Le secrétaire de séance
Michel SENS